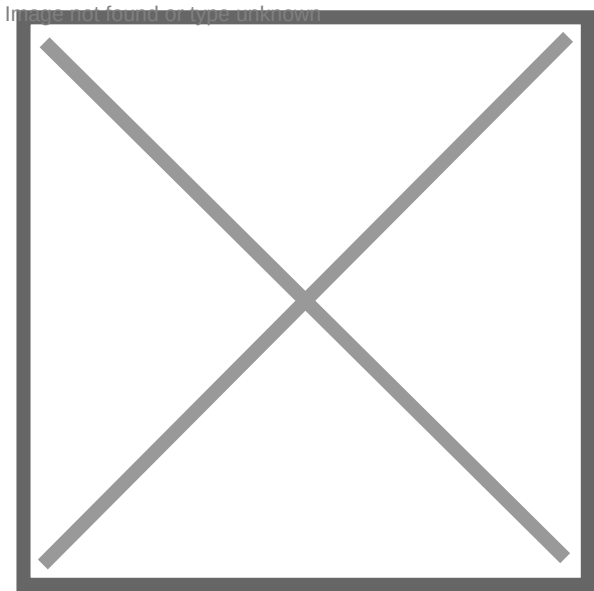




Recuperation d'un appartement suite a son depart

Par **moureau viviane**, le **04/12/2009** à **08:21**

Bonjour,rrnrle 18 novembre 2009 je suis informe par mon locataire qu'il pose son preavisrnrle preavis est d'apres le contrat de 3 moisrnrle 30 novembre 2009 le locataire quitte l'appartement demenega ses meublesrnrle preavis n'est pas respecternje voudrais recuperer les clefs et faire l'etat des lieuxrnrle 4 decembre 2009 le locataire n'as toujours pas ni regle le loyer de decembrernni fait faire l'etat des lieuxrnrje voudrais savoir si je peux de mois meme reprendre possession de mon rnappartement compte tenu que celui ci est vide rnrnDans l'attente de votre conseille je vous adresse mes remerciements

Par **jeetendra**, le **04/12/2009** à **10:37**

Association Départementale d'Information sur le Logement du Gard (ADIL)rn7 Rue Nationalern30000 Nîmesrn04 66 21 22 23rnrnBonjour, appelez l'Association ADIL à Nîmes, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des parties au bail (propriétaire, locataire) et vous aideront, contactez également un Huissier de Justice pour voir ce qu'il y a lieu de faire dans l'immédiat, courage à vous, bonne journée.

Par **hammam**, le **04/12/2009** à **19:20**

non,vous n'avez pas le droit de rentrer dans l'appt,le locataire pourrait vous acusez de violation de domicile,vous devez prendre un rdv avec un huissier por faire constater son

depart,si vous n'avez pas les cles il vous fera payer le serurier,et pour cette interventon c'est vraiment pas donné,bon courage.